



**PROVINCE DE QUÉBEC  
CANTON DE WENTWORTH**

**AVIS PUBLIC  
Aux contribuables de la susdite municipalité**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité du canton de Wentworth que :

- QUE le conseil municipal adoptera à la séance du 9 janvier 2012 qui se tiendra à 19 h 00 au Centre communautaire de Wentworth situé au 86 chemin Louisa, Wentworth, un règlement fixant pour l'exercice financier 2012 et les années futures, la rémunération des membres du conseil municipal ;
- QUE les pouvoirs lui sont accordés en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. ch. T-11.001);
- QU'un avis de motion a été donné le 5 décembre 2011;

<b>ÉLU</b>	<b>RÉMUNÉRATION PROPOSÉE</b>	<b>ALLOCATION DE DÉPENSES</b>
Maire	12 000\$	6 000\$
Conseiller	4 124\$	2 062\$

Donné à Wentworth, le 13 décembre, 2011.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Paula Knudsen, g.m.a.